



Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Rue de la Collégiale 12
Case postale 1
2002 Neuchâtel 2
+41 32 889 40 39
communication@ne.ch
www.ne.ch

Communication commune du canton de Berne et du canton de Neuchâtel du 27 mars 2025

(DEEE/OAN) Réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs du Fanel BE/NE : passage au régime estival

À compter du 1^{er} avril 2025, la réserve fédérale d'oiseaux d'eau et de migrateurs du Fanel, au bord du lac de Neuchâtel, passera au régime estival. Dans le secteur neuchâtelois de la sous-zone II, l'interdiction de la navigation et de tous les sports aquatiques, y compris la baignade, en vigueur durant les mois d'hiver sera levée. Dans le secteur bernois, l'interdiction de la navigation est assouplie, mais elle subsiste toute l'année pour les bateaux à moteur. Dans la sous-zone II bernoise, la baignade est autorisée uniquement dans l'aire de baignade officielle de la commune de Champion (Gampelen). Dans les sous-zones I, la navigation et tous les sports nautiques, y compris la baignade, sont interdits toute l'année (voir plan).

La réserve fédérale d'oiseaux d'eau et de migrateurs du Fanel, sur le lac de Neuchâtel, est un milieu naturel d'importance internationale pour les oiseaux d'eau. Son utilisation récréative est soumise à des restrictions depuis 1991 afin de protéger la faune des dérangements excessifs à la fois côté terre et côté lac. En 2024, les cantons de Berne et Neuchâtel ont installé de nouvelles bouées jaunes pour signaler les différentes parties de la réserve. Cette signalisation permet de mieux comprendre où s'appliquent les restrictions en vigueur sur le lac.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- Christian Heeb, responsable du domaine spécialisé Faune sauvage et zones de protection de la faune sauvage, Inspection de la chasse, Office de l'agriculture et de la nature, Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, au 031 636 14 33 (jeudi 27 mars 2025, de 9h00 à 12h00)
- Robin Berger, collaborateur scientifique, Service de la faune, des forêts et de la nature, Département du développement territorial et de l'environnement de l'État de Neuchâtel, au 032 889 77 38 (de 8h30 à 16h30)